ment par son influence, des régions insurgées, ou son internement à Montpellier.

Albert a réuni les Comités de la région. C'est eux qui décideront, lui restera le même homme; si ses compatriotes proclament la résistance à outrance, il ne se séparera pas d'eux, au contraire, mais pour ne pas avoir un sort différent de Ferroul et des autres, il se constituera prisonnier.

Marcelin Albert a été l'objet d'une chaude ovation; son étoile brille d'un nouvel éclat. La résistance passive sera, en effet, acclamée, c'est ce qui ressort très nettement des multiples conversations avec les délégués des Comités régionaux, délégués qui doivent statuer en dernier ressort. D'aucuns estiment cependant, que les Comités réussiront par s'entendre avec M. Clémenceau pour faire réintégrer les mairies par les municipalités.

Marcelin Albert se constitue prisonnier

Paris, 25 juin. — Une dépêche de Narbonne à « La Liberté » annonce que M. Marcelin Albert se constituera demain prisonnier à Montpellier.

Les dessous d'un voyage

Paris, 25 juin. — La « Liberté » reçoit de son correspondant à Narbonne la dépêche suivante :

« Narbonne, 25 juin. — La veille de l'arrestation des membres du comité, une entrevue a eu lieu à Béziers, dans le Cabinet du sous-préfet, entre un émissaire de M. Clémenceau, et le père d'un des membres les plus influents du comité d'Argelliers, c'est là que la disparition d'Albert et son voyage à Paris furent décidés ».

A MONTPELLIER

Montpellier, 25 juin, 5 heures 15. — La nouvelle que l'on n'aurait pas encore décidé la mise en liberté provisoire, des membres du comité d'Argelliers a produit en ville une certaine émotion, car tout le monde s'attendait à une très prochaine mise en liberté des inculpés.

Des groupements se forment dans les environs de la Gare et du Palais de Justice, dans l'attente de l'arrivée, dans la soirée, soit par le train, soit en automobile, de Marcelin Albert, qui est annoncée.

A PERPIGNAN

Le préfet cesse ses fonctions

Perpignan, 25 juin. — Tout est calme maintenant à Perpignan. Le préfet, M. Dautresne, et le secrétaire général de la préfecture ont cessé leurs fonctions depuis hier sans qu'ils sachent à quelle préfecture ils vont être envoyés. C'est le conseiller de préfecture Masnou qui a mission de signer à leur place.

L'instruction relative à l'affaire de l'incendie de la préfecture est ouverte. Le parquet veut essayer d'établir un complot royaliste. Un militant, M. Jean Faget, épicier, a déjà été arrêté pour excitation à l'incendie. On s'attend à d'autres arrestations.

Les rues avoisinant la préfecture sont toujours gardées militairement.

A la suite des arrestations d'émeutiers opérées ces jours derniers et en vue de prévenir les troubles, on a donné des consignes plus sévères aux agents de l'autorité. Toutes les personnes qui circulent dans les rues sont accompagnées.

Enfin, le commissaire de police a été saisi par le juge d'instruction d'une commission rogatoire pour ouvrir une enquête contre ceux qui ont empêché les pompiers d'accéder sur les lieux du sinistre au moment de l'incendie de la préfecture.

A BÉZIERS

Béziers, 25 juin. — La population de Béziers et les comités viticoles suburbains approuvent la décision du Comité d'Argelliers, qui, sous la présidence de Marcelin Albert, décida le maintien du « statu quo ».

Sur l'initiative de la Bourse du travail de Perpignan, un congrès des Bourses du travail, se tiendra prochainement, à Béziers, pour arrêter l'attitude que les Bourses de travail devront prendre dans les circonstances actuelles.

Les soldats des 81e, 92e, 105e de ligne, et le 15e dragons ont été libres de sortir en ville, hier soir, après la visite du général Bailloud; ils ont fraternisé avec la population qui leur a fait bon accueil.

DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, 25 juin. — Les viticulteurs de Trouillas, Saint-Jean Lasseide et Banyuls-des-Aspres, se sont réunis à Villemolaque, après avoir défilé, dans le village, une réunion a eu lieu sur la place publique; un télégramme protestant contre l'attitude de M. Clémenceau a été envoyé à ce dernier.

A Palau-del-Vidre, le Comité de défense viticole a décidé d'engager les comités de Baixas et d'Argelliers à défendre, envers et contre tous, les intérêts viticoles du pays.

A Reynes, le Conseil municipal a démissionné.

MM. Guiter, maire de Portel, Arnaud, maire de Pezillat, et Costes, maire du Boulou, sont poursuivis pour avoir fait murer leurs mairies après avoir donné leur démission.

Les comitaux cantonaux

Agde, 25 juin. — Le Comité d'Argelliers a adressé au Comité de défense viticole, une note demandant la constitution immédiate des comités cantonaux, afin de continuer plus ardemment la lutte pour la défense des intérêts viticoles.

Ces comités seraient composés de deux membres par commune, un républicain et un conservateur, afin que l'on sache bien que ce n'est pas un mouvement politique.

Les premiers pourparlers

Paris, 25 juin. — M. E. Brousse, député des Pyrénées-Orientales, vient de recevoir de son comité la dépêche suivante : « Priez Cazeaux-Cazalet, de venir au plus tôt discuter avec Commission nommée par Comité d'Argelliers, son rapport. Avisez moi, Béziers. Il y a intérêt supérieur. — Audibert-Bouffet. »

M. Brousse fait observer que c'est la première fois que le Comité d'Argelliers propose d'entrer en pourparler avec une Commission de la Chambre.

Les antimilitaristes en Cour d'Assises

(DEUXIÈME AUDIENCE)

ACQUITTEMENT DES ACCUSÉS

Paris, 25 juin. — L'audience est consacrée aux plaidoiries.

Les plaidoiries

Me Albert Willm prend aussitôt la parole pour François Granvogel, imprimeur, et Alexandre Aulagnier, ébéniste et secrétaire de l'Union des syndicats de la Seine. Il fait le procès de l'accusation dont il dit « qu'elle est une humiliation pour la République car, pour la soutenir, il faut déchirer l'histoire de la pensée libre. »

A ce procès malheureux et qu'on n'aurait pas dû faire, le jury répondra par un verdict d'acquittement « pour l'honneur du gouvernement, pour l'honneur du pays! »

A Me Willm succède Me Gustave Hervé. Il développe ce thème, que, par des poursuites, on n'a jamais arrêté aucune propagande.

Puis Me Perissoud prend la parole à son tour, et demanda l'acquittement d'Auguste Vallet.

Après une suspension d'audience, Me Hervé présente la défense de Coriol, Touchebœuf, Veber, Delpech et Prieur. Il définit le rôle de l'Association internationale antimilitariste, qui ne s'étend pas seulement en France, mais qui est aussi très active à l'étranger, principalement en Allemagne.

Me Chesne, défenseur de Salles, Firmin et de Turpin, oppose aux poursuites actuelles, les opinions ou les actes antérieurs de M. Clémenceau, ou de quelques-uns de ses collaborateurs.

Me Bonzon prend ensuite la parole. Parlant de M. Clémenceau, il dit : Ce misérable qui a renié son passé...

Sur l'invitation du président, il retire ce mot dans l'intérêt de son client.

Le verdict. — Acquittement général

Le jury se retire pour examiner les 24 questions qui lui sont posées. Après 45 minutes de délibération, le jury rapporte un verdict négatif sur toutes les questions.

En conséquence, la cour prononce l'acquittement des douze accusés.

— Merci, MM. les jurés, s'écrient les antimilitaristes, pendant que dans la salle éclatent des applaudissements et des cris de : Vive l'affiche rouge!

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi, 21 juin 1907

La séance est ouverte à deux heures vingt, sous la présidence de M. Henri Brisson.

M. Brisson fait l'éloge de M. Evesque, député de la Drôme, décédé.

DU VIN AUX SOLDATS

M. Coutant dépose une proposition pour laquelle il demande l'urgence. Il veut du vin pour nos soldats. Ce sera un moyen d'atténuer la crise viticole.

En vain parlera-t-on d'économies, si les fonds manquent, il n'y a qu'à supprimer et à réduire l'indemnité parlementaire. (Applaudissements.)

Les soldats ont le droit de bénéficier des bienfaits du sol. Nos cœurs doivent battre à l'unisson.

M. Caillaux ne refuse pas d'étudier la question. Elle est complexe. Les observations de M. Coutant pourront trouver place lors de la discussion du budget de la guerre.

« M. Coutant demande des crédits supplémentaires. Le Gouvernement doit faire son possible pour éviter ces crédits. »

M. Coutant. — Vous m'en demandez bien pour les rois et les empereurs.

M. Massabuau demande qu'en tous cas on achète dans chaque région les vins du pays.

Les députés du Nord plaident pour la bière. Un autre dit que l'alimentation du soldat ne répond plus aux données de la science.

M. Caillaux conclut de tout cela que le problème est complexe. Les uns parlent du vin du soldat, d'autres de la bière, du cidre, des champagnes du soldat. (Rires).

Il faut améliorer rationnellement la nourriture du soldat; mais nous ne pouvons voter des dispositions telles que celle de M. Coutant, qui ont pour objet de favoriser certaines industries et qui ne sont pas d'un intérêt général.

M. Caillaux fait remarquer en outre que les signataires de la proposition sont de ceux qui ne votent pas le budget. (Très bien!)

Il demande le renvoi à la commission du budget.

Le renvoi est voté par 340 voix contre 227.

LES ÉVÉNEMENTS DU MIDI

L'interpellation Bedouce

M. Bedouce demande à interpeller sur les mesures que le gouvernement compte prendre dans le Midi.

M. Clémenceau demande que cette interpellation soit renvoyée à vendredi.

M. Bédouce rappelle que les députés du Midi ont l'intention de demander l'élargissement des prisonniers. Il parle des départements fédérés. (Protestations).

M. Brisson. — La Fédération de tous les départements a fait l'unité de la patrie.

M. Bedouce fait allusion à Marcelin Albert, entré comme inculpé dans le cabinet de M. Clémenceau et qui en est sorti chargé de mission. (Exclamations).

Je ne fais que constater des faits, dit M. Bedouce. Il demande que la discussion de son interpellation soit fixée à jeudi. C'est M. Aldy qui lui a demandé cette date.

Mais, sur l'insistance de M. Clémenceau, les députés du Midi acceptent la date de vendredi.

Questions diverses

On adopte le projet de loi portant approbation de la convention de commerce et de navigation signée de 6 mars 1907 entre la France et la Roumanie; 2° et l'arrangement, portant la même date, concernant la protection réciproque des œuvres littéraires et artistiques et de la propriété industrielle.

M. Guillemet dépose un projet de résolution tendant à donner à la Commission des boissons les pouvoirs d'enquête pour étudier la question de l'emploi d'alcool d'industrie dans l'automobilisme.

On demande une commission spéciale. M. Guillemet accepte.

M. Lasies dépose une proposition tendante à assimiler à l'abus de confiance les fraudes commises en matière de denrées alimentaires.

L'urgence est déclarée.

LA RÉFORME DES CONSEILS DE GUERRE

L'ajournement de la discussion

L'ordre du jour appelle le projet relatif à la suppression des Conseils de guerre.

M. Ribot demande si le gouvernement croit que c'est bien le moment de discuter ce projet.

M. Clémenceau. — Certainement non!

M. Ribot demande l'ajournement de la discussion.

M. Clémenceau pense que le gouvernement et la Chambre n'ont pas la liberté d'esprit nécessaire pour aborder cette discussion.

M. Jaurès. — Le gouvernement aurait dû avertir la Chambre l'autre jour. Mais il ne faut pas qu'il y ait de malentendu.

Ce n'est pas l'ajournement du projet qu'on voterait; c'est sa condamnation définitive.

M. Clémenceau dit que ce n'est pas la faute du gouvernement si le projet vient tardivement.

De plus, il s'est produit dans le Midi des faits d'indiscipline qui nous ont inquiétés.

Si la discipline faiblit dans l'armée, c'en est fait de la France.

M. Labori, rapporteur. — J'apporte, à la tribune, mon opinion personnelle, pour appuyer l'opinion du président du Conseil. (Mouvements; huées furieuses à l'extrême-gauche.) Il serait inexact d'insinuer que le projet est susceptible de diminuer ou d'affaiblir la discipline. (Cris : Eh bien! alors?)

M. Lasies. — Ayez donc le courage de dire la vérité.

M. Labori. — Le président du Conseil a estimé que la Chambre et le gouvernement n'avaient pas la liberté nécessaire pour le discuter. Il lui appartient d'indiquer ses raisons, s'il le juge utile. Je ne partage pas son opinion sur ce point. (Exclamations ironiques). Je suis guidé par un autre sentiment. Le projet de loi comporte une étude attentive et prolongée. La Commission avait demandé, il y a quinze jours, l'inscription à l'ordre du jour. La Chambre l'a refusée. Si elle l'avait acceptée, elle aurait pu poursuivre avec fruit cette étude. Mais ce n'est pas quand la Chambre a devant elle une série de questions qui vont encombrer la tribune, que les incidents vont naître sous nos pas. (Exclamations), qu'on peut utilement commencer cette discussion. La Chambre ne perdra rien à discuter le projet à la rentrée d'octobre. (Bruit à gauche.)

M. Colliard. — Nous avons, mes amis et moi, donné toute notre confiance au gouvernement, jusqu'à ce jour, pour résoudre les difficultés qui se présentaient à lui, mais nous ne pouvons reculer la discussion d'un projet attendu impatiemment par tout le pays républicain. (Protestations; applaudissements.)

La Chambre est très agitée par cette question. Le président du Conseil monte à la tribune.

La faute du retard du projet, dit-il, incombe à M. Jaurès et à ses amis. (Protestations furieuses à l'extrême gauche.)

M. P. Constans. — C'est d'un cynisme révoltant.

MM. Jaurès, Allard et Bouveri invectivent M. Clémenceau.

Le Président du Conseil. — Il y a trois semaines, ils ont obtenu, de la Chambre, un vote ajournant le projet de loi. (Vacarme.) La Chambre est à quelques séances des vacances. Elle ne peut arriver, avant son départ, à voter le projet en question. Ce n'est pas tout : il faut parler net. Il s'est produit, dans le Midi et ailleurs, des faits inquiétants, sur l'état de la discipline dans l'armée. C'est là, pour tous les Français, un sujet d'angoisse. Si la discipline faiblit dans l'armée, c'en est fait de la France. (Sensation; applaudissements; violentes clameurs.)

M. P. Constans. — C'est un discours de Napoléon III.

M. Millevoye. — Il fallait tenir ce langage-là, il y a cinq ans.

M. Lasies. — C'est vous qui avez détruit la discipline.

M. Gauthier de Clagny. — Votre armée, c'est l'armée de Picquart. (Long tumulte.)

M. Clémenceau. — Le gouvernement n'a pas cru que le projet pouvait aboutir à affaiblir la discipline dans l'armée, mais il ne se sent pas, dans les circonstances actuelles, la liberté d'esprit nécessaire pour commencer la discussion d'un projet qui ne peut aboutir avant le départ de la Chambre. Tous ceux qui ont le souci de la force du pays, seront d'accord avec le gouvernement pour renvoyer le débat à la rentrée des Chambres (Mouvement; clameurs et huées forcenées.)

Cris à droite : Vous avez peur; vous reniez vos erreurs. Il a fallu du sang. (Tumulte.)

M. Allard. — Il est exact qu'au moment où se discutait la question de mise à l'ordre du jour de la loi sur les vins, et de la loi sur les conseils de guerre, j'ai demandé l'inscription d'abord de la loi sur les boissons, jugeant qu'il y avait urgence à résoudre la crise viticole et à voter le projet qui intéressait le Midi. Il a fallu trois semaines pour voter la loi sur les vins en siégeant matin et soir. Où en serait ce projet, si on avait discuté, en même temps, le projet sur les conseils de guerre? Où en seraient les événements du Midi, dont M. Clémenceau a méconnu la gravité? (Applaudissements socialistes.)

Je supplie la Chambre de ne pas écouter la parole du président du Conseil, et de ne pas abandonner, aussi légèrement, un article aussi important du programme républicain. Nous marchons à la faillite complète. Le pays vous jugera durement. (Vifs applaudissements socialistes.)

LE VOTE

Le Président consulte la Chambre sur le maintien de l'ordre du jour. Le scrutin est très animé. Il a des flottements; sur les bancs radicaux, on n'est pas d'accord.

Le scrutin donne lieu à l'opération du pointage. La séance est suspendue.

L'AJOURNEMENT DU PROJET

A la reprise, le président proclame les résultats. Le maintien à l'ordre du jour est repoussé par 316 voix contre 223. Le projet est donc ajourné à la rentrée.

M. Allard. — Ce n'est pas une majorité républicaine.

L'IMPOT SUR LE REVENU

La Chambre adopte, par 437 voix contre 134, la mise à l'ordre du jour de la séance de lundi, de l'impôt sur le revenu.

Jeudi, à 3 heures, séance publique. La séance est levée, à 5 heures.

QUEL AVEU!

(Par dépêche d'un de nos correspondants parlementaires)

Paris, 25 juin.

Le hasard a parfois de l'esprit et du meilleur, l'esprit d'à propos.

En tête de l'ordre du jour, figurait aujourd'hui la discussion du projet supprimant les conseils de guerre. Le moment était bien choisi pour voter cette suppression, au lendemain de la mutinerie du 17e régiment, et alors qu'il ne se passe plus de jour sans que le télégraphe, ne nous apporte la lamentable nouvelle de faits graves d'indiscipline parmi la troupe. N'est-ce pas qu'il était opportun de discuter ce projet qui — qu'on le veuille ou non — est un acte de méfiance de l'autorité civile à l'égard de l'autorité militaire.

Devant l'ironie cruelle de ce rapprochement, la Chambre l'a renvoyé, aux Calendes grecques. Es-

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA CRISE DU MIDI

LA RÉUNION D'ARGELLIERS

LES DÉCLARATIONS DE MARCELIN ALBERT

Le récit de son entrevue avec M. Clémenceau

Notre envoyé spécial nous télégraphie les détails suivants sur la réunion d'Argelliers :

Trois mille personnes étaient réunies cette après-midi sur la place d'Argelliers, en face de la maison d'Albert, pour entendre de la bouche de l'apôtre, le récit de son entrevue avec M. Clémenceau.

» Je dois noter que la popularité de Marcelin Albert est fortement entamée et qu'à l'heure actuelle celui que l'on appelait encore hier, le chef des Gueux, a de très nombreux adversaires, qui lui reprochent son voyage à Paris et sa visite au président du Conseil. »

Voici ce qu'a dit Marcelin Albert du haut de son balcon :

« Je ne me dérobe pas devant les responsabilités; on a fait courir le bruit que j'étais allé m'agenouiller devant le président du Conseil. Je suis parti d'ici, vous le savez, pour ne pas semer le sang dans toutes nos rues; je ne suis allé qu'à Argelliers et à Paris, je ne me suis pas caché par peur; la seule peur que je pouvais avoir, c'était de voir le sang couler et les rues remplies de cadavres. Je suis allé à Paris pour f... du pétard à la Chambre; je voulais me rendre à la séance et là, faire le nécessaire. Il y a un témoin de mes intentions, M. Aldy. Je suis arrivé au ministère; un huissier m'a reçu. Je lui ai donné une lettre pour le président du Conseil. Il m'a demandé qui j'étais et le but de ma visite. Je lui ai répondu : « Donnez toujours cela, vous me demanderez ensuite des explications. »

» Je suis entré dans le cabinet du président du Conseil avec ma valise et le pardessus sur le bras comme je rentrerais dans ma maison.

Une voix dans la foule lui crie : « Avant d'entrer, vous a-t-on fouillé? »

Albert réplique : « Si vous voulez que je précise, ne m'interrompez pas. Mon attitude n'a jamais changé; ma physionomie est toujours la même. Je suis un homme calme et doux, mais toujours énergique. (Applaudissements répétés.) J'ai donc pénétré chez M. Clémenceau; il m'a reçu sans arrière-pensée. (Murmures.) Je ne puis pas savoir s'il en avait une, mais je vous dois toute la vérité. La première des choses que j'ai faite, c'est de lui dépeindre notre situation. Il m'a répondu : « Vous avez accepté avec le Comité d'Argelliers une responsabilité bien grande; vous avez semé la guerre civile et vous en serez rendu responsable. » J'ai répondu : « Il y a des responsabilités ailleurs. » Pour toute réponse le président du Conseil ne m'a pas répondu (*sic*). Il m'a traité en ami et non en ennemi, c'est peut-être de ma diplomatie ou de la politique, je n'en disconviens pas; je suis franc avec vous.

» Le président m'a alors fait la proposition suivante : « Voulez-vous aller chez vous réunir les Comités fédérés et les Conseils municipaux et leur dire : « Le président du Conseil ne désarmera pas tant que les municipalités ne rentreront pas dans la loi. » (Nombreuses voix : « Nous non plus ») J'ai pris une minute de réflexion. « J'accepte la tâche que vous me demandez, ai-je dit au ministre, et comme nous sommes tous responsables, je vais, mes amis, vous poser une question. Il faut réunir tous ceux qui sont solidaires, c'est-à-dire les Comités des quatre départements fédérés; si dans ces entrevues on n'admettait pas les conditions indiquées, je me mettrai à votre disposition et j'irai immédiatement me constituer prisonnier à Montpellier.

» Le président du Conseil m'a répété que force resterait à la loi. On m'accuse, dit le ministre, d'être un assassin. Force restera à la loi, si les populations du Midi restent dans le *statu quo*. Je ne reculerai pas d'une semelle, je me ferai casser la tête, mais je n'en démordrai pas. »

Marcelin Albert s'élève alors avec violence contre l'attitude de certains journaux, qui le représentent comme s'étant rendu à Paris, pour implorer le président du Conseil. Il prie les journalistes présents d'enregistrer fidèlement ses protestations.

« Mon attitude, ajoute-t-il, est correcte, si vous avez été convoqués ici c'est pour que les Comités fédérés puissent prendre la responsabilité de vos actes. Je pouvais et je voulais aller de ville en ville pour vous exposer la situation; mais afin d'éviter des incidents, j'ai décidé de tout centraliser à Argelliers. Le président du Conseil m'a laissé libre d'ailleurs de faire ce que je voudrais. Je suis toujours souriant, tranquille et calme. Je n'aurais jamais abouti si je n'avais pas été sincère. Le président du Conseil l'a reconnu puisqu'il m'a dit : « Avant de vous voir, j'avais une arrière-pensée; aujourd'hui, en vous serrant la main, je serre la main d'un honnête homme. »

» Je n'avais pas assez d'argent pour le voyage de retour, M. Clémenceau m'en a offert. « Combien voulez-vous? » m'a-t-il demandé. « Donnez-moi ce que vous voudrez. » Il m'a donné cent francs. J'ai préféré accepter cette offre que d'accepter de l'argent à qui que ce soit.

M. Marcelin Albert termine en engageant tous ses frères à rester calmes et dignes.

» Retirez-vous avec le calme et la dignité, nous passerons partout. »

On applaudit sans grand enthousiasme, la plupart des assistants ne voulant pas manifester publiquement leur sentiment.

Enfin, M. Paul Ollier, du comité de Béziers dit :

« Après les paroles de l'apôtre, il faut une sanction, je prie tous les Comités présents de désigner un délégué pour examiner la conduite à tenir. Plus un mot, car, après les paroles d'Albert, il n'y a plus rien à dire. »

La réunion des délégués va se tenir et personne ne s'éloigne attendant les décisions qui seront prises.

Les décisions du comité d'Argelliers

Argelliers, 25 juin. — Au cours de la réunion d'Argelliers, les comités fédérés ont pris la résolution suivante : « Les comités fédérés de la défense viticole, après avoir pris connaissance des explications de M. Marcelin Albert, relatives à son entrevue avec M. Clémenceau, et notamment en ce qui concerne les municipalités, déclarent qu'en présence des promesses vagues du président du conseil, ils restent plus que jamais cantonnés sur le terrain pacifique de la défense viticole et se déclarent absolument solidaires des mesures prises ou à prendre contre le comité n. 1, le comité n. 2, les suivants et contre M. Marcelin Albert ».

De plus, à l'issue de la réunion, les délégués du comité de la défense viticole ont délibéré de trois heures à cinq heures. A l'unanimité, l'ordre du jour suivant a été voté : « Les comités de défense viticole réunis à Argelliers, sous la direction du comité n. 2, décident que la loi votée par la Chambre est inacceptable. Ils sont tous solidaires contre les mesures prises contre le comité d'Argelliers n. 1 et ils n'abandonnent en rien la cause viticole, décident en outre, de soumettre dans le plus bref délai à tous les comités le texte définitif de leurs revendications ».

Narbonne, 25 juin. — La discussion des comités réunis à Argelliers, a été très agitée; M. Marcelin Albert a été vivement attaqué et invité à se constituer prisonnier dans les 48 heures.

Narbonne, 25 juin. — On commente diversement à Narbonne, les déclarations de Marcelin Albert et la délibération très vive et très animée des délégués qui a suivi la réunion d'Argelliers. On estime que Marcelin Albert a été désavoué par ses admirateurs d'hier.

Les mêmes résolutions prises par le Comité de Narbonne, réuni ce soir à huit heures, prouvent que l'heure a sonné pour Marcelin Albert de se constituer prisonnier. Le résumé de cette journée est que tout est à la résistance et que le « Rédempteur » est démoli. On s'attend à le voir se mettre entre les mains du procureur général, à Montpellier, à bref délai.

Pour la liberté des prisonniers

Montpellier, 25 juin. — Sur l'initiative de M. L'heureux-Molle, maire de Cettes, les maires des trois arrondissements de Montpellier, au nombre de douze, se sont réunis cet après-midi en réunion privée. Ils ont envoyé une lettre au préfet disant, en réponse à l'ultimatum du président du Conseil, qu'ils demandent l'élargissement immédiat des élus de Montpellier, le retrait des troupes, la revision prochaine de la loi sur les fraudes, sous la responsabilité du gouvernement.

Les démentis de M. Clémenceau

Paris, 25 juin. — Au moment où il quittait, ce soir, le ministère, M. Clémenceau a fait quelques déclarations à des journalistes qui étaient venus l'interroger. Il a dit que d'après les renseignements qui lui étaient parvenus, la journée avait été calme dans le Midi. Il a démenti la nouvelle télégraphiée de Perpignan et d'après laquelle M. Dautresme, préfet des Pyrénées-Orientales, aurait cessé ses fonctions et aurait été provisoirement remplacé par M. Masnon, conseiller de préfecture. Il a ajouté néanmoins, qu'il avait l'intention de déplacer M. Dautresme, mais plus tard.

Quant à la nouvelle d'une mutinerie au 11e de ligne, il n'y eut, suivant les autorités, a affirmé M. Clémenceau, qu'une simple algarade (sic), entre un adjudant et un caporal.

Enfin, M. Clémenceau a confirmé que les mutins du 17e de ligne seraient embarqués dans la soirée à bord des bâtiments de l'escadre de la Méditerranée qui ont été désignés pour les transporter dans une garnison africaine.

L'affaire du 17e

Gap, 25 juin. — 600 mutins du 17e de ligne, avec leurs cadres et 150 hommes du 96e, sont partis à midi trente, avec le colonel Toutée, pour Villefranche-sur-Mer, où doit les attendre un croiseur.

De là, ils seront dirigés sur l'Afrique, ou répartis dans les forts des environs de Nice. Dix se sont cachés pour ne pas partir.

Les mutins ont été triés, ce matin, sur le terrain de manœuvres; 58 musiciens sur 64 ont été versés dans le rang. Tous les hommes ont l'air consterné. Ils se demandent où on les conduit, et espèrent être dirigés sur Mont-Dauphin.

Nice, 25 juin. — Le « Desaix » et le « Du Chayla », et peut-être la « République » sont attendus à Villefranche, vers dix heures du soir, où sont également attendus à la même heure, les mutins du 17e.

Cinquante gendarmes sont déjà rassemblés à Villefranche; les troupes ont reçu l'ordre de se mobiliser cette nuit; l'embarquement aurait lieu dans les premières heures du jour.

Toulon, 25 juin. — Les croiseurs « Desaix » et « Du Chayla » redoublent leur pression; leur appareillage est imminent. Ils lèveront certainement l'ancre, entre huit heures et neuf heures du soir. Rien encore n'est décidé au sujet du départ des autres navires.

Nice, 25 juin. — Une centaine de gendarmes sont maintenant rassemblés à Villefranche; les troupes des garnisons de Nice et de Villefranche se mobiliseront à onze heures et demie. Les abords des gares seront gardées et les rues aboutissantes barrées. Le train spécial amenant les mutins, viâ Gardanne et Carnoules, passera en gare de Nice, à trois heures. L'embarquement aura lieu entre quatre et cinq heures. Les mutins ne débarqueront pas; le 112e de ligne a été mobilisé ce soir, pour occuper la voie du chemin de fer et les petites gares.

Marseille, 25 juin. — Le train spécial transportant à Villefranche, les mutins du 17e, est arrivé en gare de Marseille, à neuf heures 32, 150 hommes du 96e de ligne, accompagnaient les 600 hommes du 17e. Le train comprend 21 voitures. Il a quitté la gare après 18 minutes d'arrêt.

L'incendie de la Préfecture de Perpignan

Perpignan, 25 juin. — M. Mouret, juge d'instruction, chargé de l'enquête sur l'incendie de la préfecture a fait arrêter MM. Pinel Jean, piqueur des travaux de la ville, et Albert Carbon, 18 ans, soupçonné de faire partie de la bande des émeutiers. Dans l'après-midi des perquisitions ont été opérées.

Contre les signataires d'un manifeste

Paris, 25 juin. — La « Lanterne » de mercredi matin, dit que le bruit court que le ministre de la guerre aurait porté plainte, au ministre de la justice, contre les signataires du dernier manifeste que la C. G. T. a fait paraître au sujet des événements du Midi, et aussi contre l' « Humanité » pour la publication de ce manifeste.

M. Cazeaux-Cazalet accepte

Paris, 25 juin. — M. Cazeaux-Cazalet vient d'accepter, à la suite d'une entrevue avec MM. Emmanuel Brousse et Chaumet, la mission de conciliation qui lui a été offerte. M. Cazeaux-Cazalet partira demain pour arriver à Narbonne jeudi à 3 heures 39 de l'après-midi. Il se rendra de là, à Argelliers pour conférer avec les comités fédérés et trouver un terrain d'entente.

Nous devons cependant faire observer qu'il est douteux que ce terrain d'entente obtienne l'agrément du gouvernement, puisque ce dernier, a déjà repoussé, à l'occasion de l'élaboration et de la discussion du projet de loi, concernant le mouillage et le sucrage, les conclusions arrêtées par la Commission d'enquête sur la viticulture.

Les croiseurs « Desaix » et « Du Chayla » lèvent l'ancre

Toulon, 25 juin — Les commandants des croiseurs « Desaix » et « Du Chayla » ont eu une audience avec le commandant en chef de l'escadre et son état-major. Plusieurs plis secrets leur ont été transmis, puis ils ont regagné leur bord. A neuf heures, les deux navires levaient l'ancre; dix minutes après, ils franchissaient la passe et quittaient Toulon.

La situation

Paris, 25 juin. — A 11 heures, on déclarait au ministère de l'intérieur que les dépêches du Midi, n'ont signalé aucun incident.

Si l'on en croit pourtant certaines personnes, qui touchent de près M. Picquart, il serait arrivé des nouvelles désastreuses, c'est le mot qui a été prononcé. Le mot ne s'appliquait pas, croyons-nous à des faits, mais à l'état d'esprit des régiments, et celui qui le prononçait témoignait d'une véritable anxiété.

Un incident au 40e de ligne à Alais

Paris, 26 juin. — La *Petite République* publiera, demain, la dépêche suivante :

Alais, 26 juin. — Les soldats d'un bataillon du 40e de ligne se sont plaints de la qualité de la soupe. Le commandant prit le lieutenant de s'assurer si les réclamations étaient fondées. Le lieutenant vint au réfectoire goûter la soupe et déclara qu'elle était bonne. Les soldats quittèrent alors le réfectoire en chantant l' « Internationale ».

Le général Sabatte commandant la 59e brigade, fait une enquête.

Catastrophe de chemin-de-fer aux Etats-Unis

11 morts. — 35 blessés

New-York, 25 juin. — Deux trains sont entrés en collision à Ahrtford; 11 ouvriers ont été tués; 35 ont été blessés. Tous sont des italiens.

L'AFFAIRE ANDRUÉJOULS

Montpellier, 25 juin. — Sur l'invitation du Procureur général, M. Andruéjouls a demandé un congé d'un mois qui lui a été accordé en attendant sa comparution devant le Conseil supérieur de la magistrature.

UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER EN ITALIE

Turin, 25 juin. — Le train omnibus de Villeneuve a déraillé, dans le tunnel de Saint-Antoine entre Bardonèche et Modane. La ligne serait interrompue. Un chef de train serait mort, un chauffeur et un convoyeur des postes seraient blessés, le premier gravement.

UNE CATASTROPHE EN GRÈCE

Athènes, 25 juin. — Le ministre de l'Intérieur a télégraphié de Trikala, que mille maisons sont ruinées à la suite des inondations. 102 personnes ont péri; les dégâts matériels sont très importants mais leur évaluation très difficile. Le roi partira cette nuit pour Trikala, où il visitera les victimes des inondations.

Les journaux de Paris de mercredi matin

Paris, 26 juin.

LA CRISE DU MIDI ET LE GOUVERNEMENT

De la *République Française* :

« Quelle leçon terrible les hommes au pouvoir reçoivent des événements. Ils sentent que pour gouverner et pour ne pas achever de faire mourir la France, il faut qu'ils renoncent à leurs promesses, à leur programme, à leurs réformes. Hier, M. Clémenceau a eu contre lui, dans le vote sur l'ajournement de la suppression des Conseils de guerre, la majorité de ses amis politiques; ce sont les 170 députés d'opposition que contient la Chambre depuis les élections dernières, qui ont sauvé le régime des conséquences meurtrières des projets radicaux; il faut refaire à notre pays une mentalité, une discipline. »

De l'*Echo de Paris* :

« M. Clémenceau ne peut pas, de toute évidence, songer à maintenir indéfiniment en état de siège, trois départements; la situation apparaît donc pour lui sans issue, d'autant plus que les viticulteurs repoussent comme insuffisant le projet sur les fraudes voté par la Chambre. Force doit rester à la loi, avait dit le président du Conseil. Il a échoué. Dans quelles conditions navrantes et odieuses et son entrevue, son entente avec Marcelin Albert sont de sa part le plus clair aveu d'impuissance. Or, dès l'instant que M. Clémenceau ne peut plus rien, sinon nous conduire peut-être à de nouvelles catastrophes, la Chambre ne doit-elle pas commencer à trouver que l'expérience a assez duré; elle aura vendredi l'occasion de le dire. »

Du *Soleil* :

« Sentant tout s'effondrer autour d'eux et sous eux, ils se raccrochent aux débris de notre armée jadis si loyale et si patriote. Ils invoquent, comme la suprême ressource, cet honneur militaire, cette discipline militaire livrée par eux à tous les outrages et à toutes les calomnies. Ils se raccrochent à cet uniforme du soldat qu'il traitaient de livrée de servitude. Sauvez-nous, crient-ils éperdus et affolés, à ces officiers de l'armée, à ces conseils de guerre, qu'ils insultaient et bafouaient et qu'ils appelaient brutes galonnées et ridicules empanachés. Quel châtiment et quelle expiation. »

L'ACQUITTEMENT des ANTIMILITARISTES

De l'*Eclair*, (de M. Judet) :

« En acquittant les antimilitaristes, le jury de la Seine a reconnu qu'ils n'étaient pas les coupables; le mal vient d'en haut. Les meilleures têtes du Cabinet s'aperçoivent bien qu'elles sont visées et que les responsabilités se précisent. Berteaux aux fêtes de Roche a beau réclamer un général capable de combattre les factieux de l'intérieur; les policiers ont beau fouiller dans les troubles du Midi pour découvrir une conspiration réactionnaire; les députés ont beau imposer aux troupes des indigestions de vin frelaté pour atténuer la mévente, tous ces expédients grotesques ou sinistres, n'empêchent pas la dissolution que Clémenceau dénonce avec une terreur qu'il ne cache plus. »

Nouvelles Locales

MARCQ-EN-BARŒUL

ENCORE UN OUVRIER DES TELEPHONES VICTIME D'UN ACCIDENT

Nous avons dit hier le terrible accident survenu à deux ouvriers de l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones; voici qu'un autre ouvrier vient d'être victime d'un accident du même genre mais heureusement beaucoup moins grave. M. Paul Darras, 26 ans, demeurant à Ronchin, était occupé dans l'après-midi de mardi, à l'installation du téléphone chez M. le docteur Masson, rue de Lille.

L'ouvrier était monté sur une échelle double dans le vestibule de la maison, tout près de la porte d'entrée. A un certain moment, on ne sait pour quelle cause, les deux parties de l'échelle se rapprochèrent, l'ouvrier bascula et fut précipité dans le vide d'une hauteur de deux mètres environ.

Fort heureusement, un épais tapis amortit sa chute. La bonne de M. Masson, entendant du bruit, accourut et prodigua ses soins au blessé. M. le docteur Masson arriva bientôt et examina l'ouvrier. Le praticien a constaté une forte entorse au pied gauche et a prescrit à Darras un repos de trois semaines.

Le blessé a ensuite été reconduit chez lui en tramway, accompagné de deux de ses camarades de travail.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 25 juin.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD.	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD.
JUIN.....1907	11.79	11.65	12.70	12.30
JUILLET.....	11.82	11.70	12.75	12.53
AOUT.....